

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 07 JUIN 2022

Délibération : **2022-06- 38**  
OBJET : **CRÉATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS**  
Nomenclature : 4.1.1

**En exercice** : 26

**Présents** : 23

**Pouvoirs** : 3

**Absents** : 0

**Votants** : 26

Délibération  
comportant :

Annexe : /

Le sept juin deux mille vingt deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt sept mai deux mille vingt deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO

**Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :**

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Claude RINCE, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX,

**Le ou les membres absent(s) : /**

**Rapporteur** : Valérie ROBERT

**1- Création des postes d'animateurs contractuels nécessaires au fonctionnement des accueils de loisirs enfance jeunesse et sites périscolaires municipaux :**

Chaque année, la collectivité doit créer des emplois occasionnels afin de faire face aux besoins d'encadrement et de surveillance des enfants : en période périscolaire (les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis avant et/ou après la sortie des classes et/ou au cours de l'interclasse du midi et les mercredis après-midi) et pendant les vacances scolaires (Eté, Toussaint, Noël, Février et Pâques).

Il est nécessaire de recruter des adjoints d'animation contractuels saisonniers dont le détail suit :

Postes/Grades	Nombre	Temps de travail/poste	Rémunération
Adjoint d'animation Site d'affectation : Pikoti	14	à 50 % annualisé entre le 01/07/2022 et 31/12/2022	Grille indiciaire des adjoints d'animation
Adjoint d'animation Site d'affectation : Jeu Fabule	14	à 50 % annualisé entre le 01/07/2022 et 31/12/2022	Grille indiciaire des adjoints d'animation

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable sur les créations de postes occasionnels présentées ci-dessus.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 7 juin 2022  
Alain ROYER, Maire

